

Règlement spécifique de l'épreuve

1. Conditions de participation

- Les inscriptions se font par Internet via un formulaire à l'adresse <https://goo.gl/forms/puOrJPszwjg39r7B3> dans la limite de 102 participants et jusqu'à 48h avant l'épreuve.
- Chaque participant devra fournir un certificat de non contre-indication à la pratique des épreuves multisports de nature (raid multisports), datant de moins d'un an (Cf. exemple fourni).
- Chaque équipe devra retirer son dossard le matin entre 9h et 11h au stand SUAPS de l'Université de Lille - sciences et technologies (devant la BU Lilliad), puis se présenter à 13h au métro 4 cantons.
- Seront retenus en priorité les étudiants de l'Université de Lille.

2. Règlements spécifiques aux épreuves

Biathlon

Tir à l'arc :

- Les participants auront 4 flèches à tirer dans une cible. Ils seront appelés par un responsable de site et attendront le signal pour tirer leurs flèches.
- Une fois les flèches tirées, ils attendront sur place qu'un responsable vienne constater le score.
- Si le score minimal est atteint, ils peuvent passer à l'épreuve run & bike
- L'archer peut être modifié à n'importe quel moment.

Run & Bike :

- Un casque et un vélo leur seront fournis.
- Les participants s'engageront à rouler sur le côté droit du chemin et à avoir une attitude respectant les principes de sécurité pour soi et pour les autres.
- Toute équipe qui ne respectera ces principes de sécurité sera avertie par une sanction de temps (5 min) puis disqualifiée si les faits se reproduisent.
- Chaque participant témoin d'une blessure ou d'un malaise d'un autre participant se doit de prévenir les organisateurs et d'assurer la sécurité du participant en difficulté. Dans le cas contraire le participant témoin sera disqualifié.
- Une fois arrivés les 2 concurrents repartent au tir à l'arc pour une nouvelle épreuve.

Epreuve 2 tir à l'arc :

- Les participants auront 4 flèches à tirer dans une cible. Ils seront appelés par un responsable de site et attendront le signal pour tirer leurs flèches.



ASSOCIATION SPORTIVE
des ÉTUDIANTS de LILLE 1



Université
de Lille
1 SCIENCES
ET TECHNOLOGIES

SUAPS
Sport universitaire



- Une fois les flèches tirées, ils attendront sur place qu'un responsable vienne constater le score.
- Le score obtenu déterminera le parcours à faire en course à pied.
- L'archer peut être modifié à n'importe quel moment.

Course :

- A l'issue de l'épreuve 2 de tir à l'arc et en fonction du score les participants partent à 2 en course sur le parcours 1 (3.4km) ou 2 (3.7km).
- Le temps sera arrêté lors de l'arrivée du dernier coureur de l'équipe.
- Un classement au temps sera établi à l'issue de cette épreuve.

Course d'orientation

- Chaque équipe devra poinçonner X balises en 1h. A chaque balise validée l'équipe revient au point de départ pour faire valider cette balise. Si la balise est correcte, l'équipe est envoyée sur une autre balise. Si la balise est fautive, l'équipe doit retourner trouver la bonne balise. Une pénalité de 2 min sera donnée pour toute balise manquante. Pour toute balise supplémentaire 2 min de bonus accordées.
- Certaines balises nécessiteront d'aller sur l'étang en « Stand-up », le port du gilet de sauvetage est obligatoire. Tout manquement à cette règle entraîne une disqualification de l'équipe.
- Chaque participant témoin d'une blessure ou d'un malaise d'un autre participant se doit de prévenir les organisateurs et d'assurer la sécurité du participant en difficulté. Dans le cas contraire le participant témoin sera disqualifié.
- Une fois les balises trouvées, un temps vous sera attribué.

ACCROBRANCHE

L'épreuve se compose de 2 parties :

- Une partie accrobranche où un des 2 participants s'équipe d'un baudrier. Une fois que son équipement est vérifié par le responsable de l'épreuve, celui-ci peut commencer le parcours à la recherche de la balise bonus. Cette balise lui accordera un bonus de 4 min sur son chrono total.
- Une seconde partie où le participant n'ayant pas fait l'accrobranche, devra parcourir un maximum de distance sur la slackline pour gagner du temps bonus sur son chrono général.

Course poursuite finale :

- A l'issue de la dernière épreuve, un classement sera établi en fonction du temps réalisé sur les différentes épreuves ainsi que d'éventuelles pénalités ou bonus. A partir de ce classement une course de 7km avec départ différé entre les équipes aura lieu.

L'équipe organisatrice se réserve le droit de modifier le règlement si besoin en début d'épreuve.

Règlement Général

Article 1: Organisation

Le raid mixité se déroulera le jeudi 14 septembre 2017. Il est organisé par le suaps lille1 de l'Université de Lille.

Article 2 : Présentation de l'épreuve (cf. règlement spécifique)

Article 3 : Conditions de participation

La course est destinée aux étudiants de l'Université et aux enseignants et personnels BIATSS.

Article 4: certificat médical

Présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

D'UN CERTIFICAT MEDICAL de non contre-indication la pratique des épreuves multisports de nature (raids multisports).

ATTENTION, la présentation du certificat médical sur le téléphone portable n'est pas acceptée.

L'organisateur en possession d'un justificatif valide d'aptitude décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé du participant.

L'organisateur n'est pas tenu de vérifier l'authenticité des justificatifs d'aptitude transmis et ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de falsification.

Pour les étudiants mineurs le jour de la course : une AUTORISATION PARENTALE manuscrite.

Article 5 : Assurances

Les étudiants inscrits à l'Université de Lille participant à cette course sont couverts en cas de dommages corporels liés à la course. Sur le plan de la responsabilité civile, l'organisateur est couvert par une police d'assurance souscrite auprès de la MAIF. Les participants non licenciés doivent avoir souscrit une assurance individuelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique peut les exposer ainsi que les dommages matériels ou la disparition de leurs biens.

Article 6 : Inscriptions

Les inscriptions en ligne sont ouvertes par internet sur le site : <http://suaps.univ-lille1.fr/> dans la limite de 102 participants. Dès l'inscription effectuée, le participant reçoit un mail de confirmation de son inscription. Les inscriptions en ligne seront closes le mardi 12 septembre 2017 à minuit.

Aucune inscription ne se fera le jeudi 14 septembre 2017. L'organisateur se réserve le droit de clore les inscriptions à tout moment. Le certificat médical ainsi que la carte d'étudiant (CMS 2016/2017 ou 2017/2018) devront être présentés au retrait de dossard.

Article 7: Retrait des dossards

Les dossards sont à retirer. Les dossards ne seront remis que sur présentation du certificat médical de non contre-indication datant de moins d'un an. Chaque participant inscrit recevra une note d'information complète qui détaillera tous les aspects techniques de l'organisation (dossard, consigne...).

Article 8 : Chronométrage et Jury

Le chronométrage sera réalisé par les organisateurs. Les décisions des juges sont sans appel. Toute personne sans dossard accompagnant un concurrent entraînera la disqualification de ce concurrent. Les officiels sont habilités à disqualifier tout concurrent qui se conduirait de manière antisportive.

Article 9 : Handisport

Pour des raisons de sécurité, les fauteuils ne sont pas autorisés sur le parcours. Seules des joëlettes, en nombre limité, avec l'accord de l'organisateur, seront autorisées à participer avec un départ anticipé. Les participants concernés sont invités à se signaler préalablement à la course. Les joëlettes ne sont pas fournies par les organisateurs.

Article 10: Classements

Le classement se fait à partir du temps réalisé en biathlon auquel s'ajoutera les bonus et malus obtenus lors des épreuves de course d'orientation et d'accrobranche.

A partir de ce classement une course poursuite est organisée, à l'issue de laquelle le classement final sera établi.

Article 11 : Récompenses

Des récompenses sous forme de lots seront attribuées aux meilleurs du classement. Un T-Shirt est offert à chaque participant.

Article 12: Sécurité et Secours

Le parcours s'effectue sur une boucle fermée à la circulation. Pour des raisons de sécurité, les concurrents doivent porter une tenue de sport adaptée. Une assistance médicale est organisée pour pouvoir intervenir au plus vite à tous points du parcours.

Un coureur pourra être déclaré hors course pour des raisons médicales et de sécurité. En cas d'accident, tout concurrent est tenu de porter assistance ou de prévenir au plus vite l'organisateur (signaleurs ou poste de secours sur le parcours).

Article 13: Consignes

La responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée en cas de perte ou de vol des objets laissés aux consignes. Il est recommandé de ne déposer aucun objet de valeur.

Article 14: Cession du droit à l'image

Les participants acceptent d'être photographiés ou filmés (sur tout support) pendant l'évènement et autorisent l'organisateur de la course à utiliser ces documents sans contrepartie financière, uniquement dans un but de promotion de l'évènement dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être ajoutées à cette durée.

Article 15: CNIL

Le traitement des données personnelles nécessaire à l'organisation de cet évènement répondra aux exigences de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978. Les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification de leurs données personnelles.

Article 16 : Respect de l'environnement

Chaque participant s'engage à préserver la propreté des lieux et à utiliser les poubelles mises à disposition. Tout abandon de matériel, tout jet de déchet (ex: gels), hors des lieux prévus à cet effet, entraînera la mise hors course du concurrent fautif.

Article 17 : Annulation et neutralisation

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, de conditions climatiques défavorables, de problèmes sanitaires ou de toutes autres circonstances, notamment celles mettant en danger la sécurité des participants, l'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de neutraliser l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque dédommagement.

Article 19 : acceptation du règlement

L'inscription au "raid mixité" implique l'acceptation et le respect de ce règlement dans son intégralité.

Nous soussigné(e)s et avoir pris connaissance du règlement et nous engageons à le respecter et à accepter les conditions définies ci-dessus.

A.....le.....

Signatures